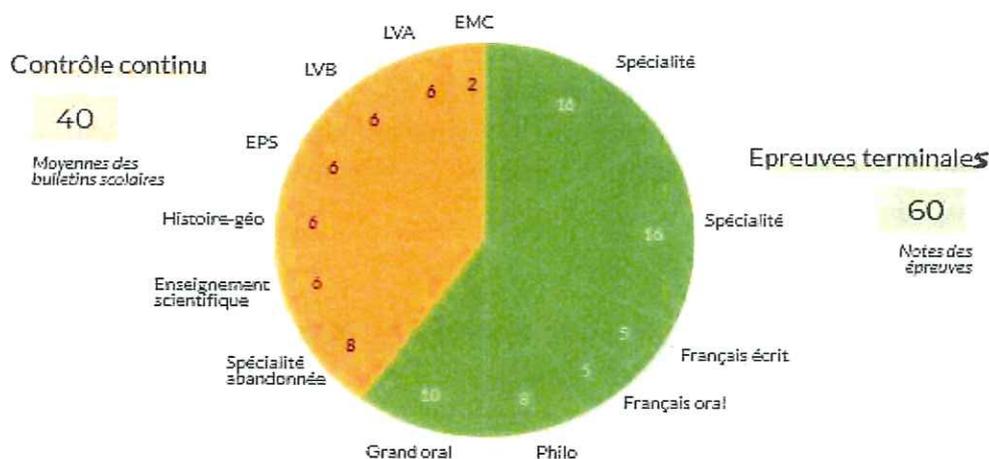


LE PROJET LOCAL D'ÉVALUATION 2021-2022

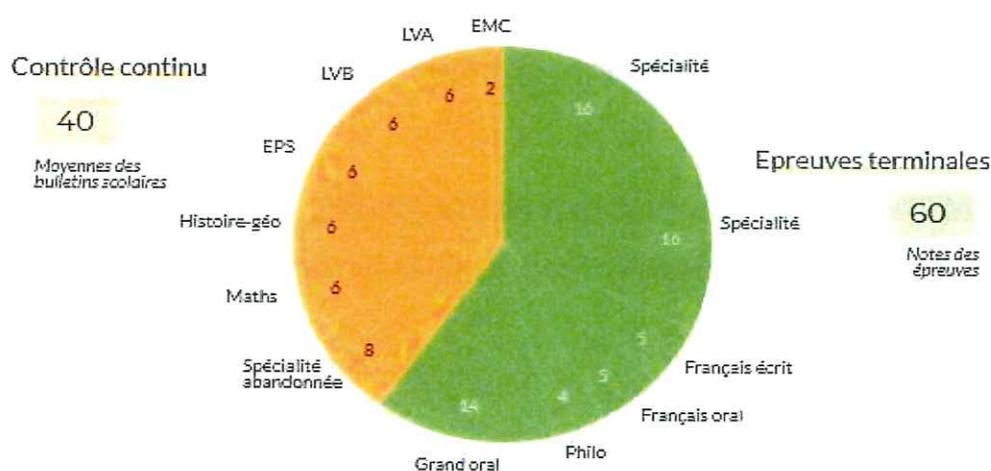
Le projet local d'évaluation du lycée Martin Malvy a été élaboré collectivement par tous les enseignants. Les résultats obtenus par l'élève aux évaluations en classe de première et de terminale sont pris en compte pour :

- le livret scolaire du lycée (LSL : notes et niveau d'acquisition dans les compétences)
- le nombre de points comptant pour la part du contrôle continu du baccalauréat
- l'application Parcoursup (orientation dans l'Enseignement supérieur)

LES COEFFICIENTS AU BACCALAUREAT GENERAL



LES COEFFICIENTS AU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE STMG



Au delà des évaluations, ce projet repose sur la confiance que les acteurs de la communauté éducative doivent entretenir les uns envers les autres.

Il contribue à aider l'élève à progresser dans son processus d'apprentissage afin d'élaborer un projet d'orientation bâti en cohérence avec ses aptitudes et ses résultats.

Gestion des fraudes en contrôle continu

Règlement intérieur Art 8- 4.

En cas de fraude à un devoir surveillé :

- 1) Le professeur évalue la copie. Il peut enlever des points, ou diviser la note par deux, ou mettre la note 0.
- 2) Le professeur punit l'élève par une observation sur Pronote.
- 3) L'élève est reçu par un personnel de direction, proviseure adjointe ou proviseure selon la classe, pour un rappel à la règle. L'élève est prévenu qu'en cas de récidive il sera sanctionné.

Gestion des absences aux devoirs surveillés

Quel que soit le motif de l'absence, justifiée ou non, les modalités du rattrapage sont laissées à l'appréciation de l'enseignant.

Le livret scolaire du lycée (LSL)

Sur EDUCONNECT, les élèves et les familles ont accès au LSL à partir du mois de juin de la classe de première. Ce livret contient les moyennes trimestrielles et annuelles, le niveau de maîtrise des compétences ainsi que les appréciations annuelles. Ce document numérique est consulté par le jury du Baccalauréat.

Élève n'ayant pas de moyenne annuelle pouvant être retenue dans le cadre de l'examen du baccalauréat, dans une ou plusieurs disciplines.

Le conseil de classe décide de la mise en place d'une épreuve ponctuelle de remplacement.

- *Pour un élève en classe de première*, une épreuve ponctuelle de remplacement sera organisée au cours du premier trimestre de l'année de terminale. Le sujet est tiré de la banque nationale numérique.

- *Pour un élève en classe de terminale*, une épreuve ponctuelle de remplacement sera organisée avant la fin de l'année de terminale. Le sujet est tiré de la banque nationale numérique.

La note obtenue par l'élève à cette évaluation ponctuelle de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne manquante.

Elève bénéficiant d'un Plan d'Accompagnement (PAP, PAI, PPS)

Des modalités particulières d'évaluation peuvent être décrites dans les aménagements.

FRANÇAIS ET H.L.P (Humanités, Littérature et Philosophie)

• FRANÇAIS TRONC COMMUN

En français, en classe de première générale et technologique, l'enseignement est structuré selon quatre objets d'étude : le roman, la poésie, le théâtre et la littérature d'idées.

Chaque période reposera sur plusieurs notes évaluant les compétences écrites et orales ainsi que les acquis de méthode et de connaissance. Selon les modalités choisies par l'enseignant de la classe, chaque élève pourra être évalué sur la base des exercices suivants (liste non exhaustive) :

- Exposé
- Enregistrement
- Lecture
- Écrit d'appropriation
- Devoir maison
- Contrôle de lecture et de connaissances
- Commentaire littéraire
- Explication / lecture linéaire
- Commentaire composé
- Contraction de texte (en série technologique)
- Rédaction d'un texte argumentatif / essai (en série technologique)
- Dissertation
- Exercice de grammaire
- Travaux de groupe

Les exercices auxquels les élèves seront confrontés au baccalauréat (explication linéaire, commentaire littéraire, contraction de texte, essai) pourront être évalués de façon totale ou partielle (composition d'un plan, rédaction d'une partie de l'exercice, etc.) selon leur série, et les besoins pédagogiques.

Au cours de l'année, au moins une épreuve écrite et une épreuve orale seront proposées aux élèves dans des conditions sensiblement identiques à celles qu'ils rencontreront le jour de l'examen.

Les évaluations pourront être de durée variable selon le type d'exercice, la période et les besoins pédagogiques.

Les critères d'évaluation et les coefficients varieront en fonction des exercices et évolueront selon la progression des apprentissages.

• HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE

Chaque période reposera sur plusieurs notes évaluant les compétences écrites et orales ainsi que les acquis de méthode (question d'interprétation et question de réflexion) et de connaissance (1^{er} semestre : les pouvoirs de la parole ; 2^{ème} semestre : les représentations du monde).

Les critères d'évaluation varieront en fonction des exercices et évolueront selon la progression des apprentissages.

Les évaluations pourront être de durée variable selon le type d'exercice, la période et les besoins pédagogiques. Il en sera de même des coefficients.

• DEVOIRS COMMUNS

En seconde : une épreuve de deux heures au début du 2^{ème} trimestre

En première :

- une épreuve écrite de quatre heures au début du 2^{ème} trimestre
- une épreuve écrite de quatre heures couplée à une épreuve orale au début du 3^{ème} trimestre

Mathématiques et Economie-gestion

L'évaluation sera répartie dans les temps de formation et lors de temps de bilan des acquis.

Les évaluations en cours de formation seront assorties de coefficients moindres que les évaluations de synthèses.

Dans la mesure du possible un devoir commun par trimestre sera organisé.

Tronc commun : Enseignement scientifique de 1^{ère}

L'évaluation porte sur les connaissances et compétences inscrites dans les programmes officiels et dans le Livret Scolaire du Lycée (LSL). Ce sont les objectifs de formation.

Le ou les enseignants évaluent les élèves au fil de l'eau. Ainsi, les évaluations peuvent revêtir différentes formes : devoirs communs à plusieurs classes, évaluations écrites, orales ou expérimentales, questions ouvertes ou à choix multiples, sous format papier ou numérique, projets, travaux individuels ou collectifs, en classe ou hors de la classe, attribution d'une note chiffrée et/ou d'une appréciation...

Afin de respecter les contraintes matérielles et pratiques, les activités expérimentales sont généralement réalisées en groupe. Par conséquent, tout ou partie des notes attribuées pourront concerner le groupe.

Certaines évaluations ne pourront pas être rattrapées (ce sera le cas pour les activités expérimentales).

En fin de trimestre, l'enseignant évalue le caractère significatif ou non de la moyenne obtenue à partir des notes d'un élève. Selon le nombre d'évaluations effectuées, l'enseignant pourra modifier les coefficients des différentes évaluations.

Sciences de la Vie et de la Terre

Tout en garantissant le principe fondamental de la liberté pédagogique, les progressions et les évaluations sont réfléchies en équipe disciplinaire afin de permettre une formation harmonisée et une équité dans l'évaluation des élèves.

L'évaluation porte sur les connaissances et compétences inscrites dans les programmes officiels et dans le Livret Scolaire du Lycée (LSL). Elles prennent en compte la progressivité des apprentissages entre la classe de 2nde et la classe de terminale.

• Secondes :

	« Grosses » évaluations	« Petites » évaluations
Nature de l'évaluation	Prévues à l'avance, elles portent sur un ou plusieurs chapitres	TP, contrôle ponctuel de connaissances, DM, oral...
Nombre minimum d'évaluations	2	1
Coefficient	Les coefficients de chaque évaluation chercheront à respecter au maximum la répartition 75 % pour les « grosses » évaluations, 25 % pour les « petites »	

Dans la mesure où les conditions matérielles sont réunies, un devoir commun avec échanges de copies entre enseignants sera organisé entre le 2^e et le 3^e trimestre.

• Spécialité SVT :

	« Grosses » évaluations	Compétences expérimentales	« Petites » évaluations
Nature de l'évaluation	Sur un ou plusieurs chapitres	TP	contrôle ponctuel de connaissances, DM, oral...
Nombre minimum d'évaluations	2	1	(1)
Coefficient	Les coefficients de chaque évaluation chercheront à respecter au maximum la répartition 75 % pour les « grosses » évaluations, 25 % pour les compétences expérimentales et les « petites évaluations »		

Dans la mesure où les conditions matérielles sont réunies, un devoir commun avec échanges de copies entre enseignants sera organisé entre le 2^e et le 3^e trimestre.

* Points de vigilance :

- Afin de respecter les contraintes matérielles, les TP sont généralement réalisés en groupes. Par conséquent, tout ou partie des notes attribuées en TP pourront concerner l'ensemble des élèves du groupe.

- Certaines évaluations ne pourront pas être rattrapées (TP...).

Enseignement De Spécialité Physique-Chimie

Les évaluations portent sur les connaissances et compétences fixées par les programmes et les instructions officielles.

Les évaluations peuvent avoir des formes variées qui reflètent la diversité des objectifs de formation : devoirs communs à plusieurs classes, corrections effectuées par un autre professeur, évaluations écrites, orales ou expérimentales, questions ouvertes ou à choix multiples, sous format papier ou numérique, projets, travaux individuels ou collectifs, en classe ou hors de la classe, attribution d'une note chiffrée et/ou d'une appréciation...

Les sujets et les barèmes de correction sont élaborés en équipe disciplinaire au sein de l'établissement voire au-delà de l'établissement, dans le cadre d'une démarche collective élargie, dans un souci d'harmonisation et d'équité.

L'enseignant jugera du nombre minimal de notes nécessaires pour obtenir une moyenne trimestrielle significative. En fin de trimestre, en fonction des évaluations effectivement réalisées, il pourra ajuster les coefficients attribués à chaque note pour le calcul de la moyenne.

SES

L'équipe de SES du lycée s'est réunie afin de mettre en place un projet d'évaluation disciplinaire en accord avec les textes réglementaires (décret n° 2021-983 du 27 juillet 2021, arrêté du 27 juillet 2021, note de service au B.O. du 29 juillet 2021). Ce travail collégial a permis de définir des principes communs garants de l'égalité entre les élèves. Toutefois, en accord avec les textes réglementaires, nous rappelons l'indispensable prise en compte d'une marge d'autonomie dans l'application de ces principes pour respecter la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves.

Principes communs sur l'évaluation - Évaluations formatives

Les évaluations formatives auront lieu au cours des apprentissages selon des modalités variées selon le profil des élèves et les projets initiés avec la classe. Elles pourront prendre les formes de travaux écrits de toutes natures et/ou d'interrogations orales de toutes natures. Elles peuvent être notées ou non notées. Les coefficients seront adaptés à la nature des évaluations. Un devoir sur table pèsera davantage qu'un devoir maison. La participation orale de l'élève est un élément déterminant pour mesurer ses acquis par rapport au programme.

Évaluations sommatives

Les évaluations sommatives seront réalisées en fin de processus selon des modalités décidées par l'enseignant et selon un rythme qui lui est propre afin de respecter la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves.

Nombre de notes

Les élèves auront un minimum de deux notes pour constituer leur moyenne en SES (Première et Terminale) afin de respecter le principe essentiel de « pluralité de notes ».

LANGUES VIVANTES

Tronc commun

Dans le cadre du contrôle continu, les élèves sont évalués sur différentes activités langagières écrites et orales au cours du trimestre. Dans la mesure du possible, un devoir commun (coefficient 3) sera organisé en LVA et LVB selon les modalités suivantes :

Trimestres	Activités	Niveau CERCL (visé)
Premier	Compréhension écrite/Expression écrite	LVA – B1 vers B2
Deuxième	Compréhension orale/Expression écrite	LVB – A2 vers B1
Troisième	Expression orale	

Au total, l'élève aura trois notes minimum par trimestre.

Il convient de rappeler qu'une implication régulière à l'oral, une attention soutenue en classe, et un travail personnel rigoureux sont indispensables pour progresser en langues vivantes.

Enseignement de spécialité LLCE (Langues, Littératures et Cultures Etrangères)

Les élèves sont évalués régulièrement dans les différentes activités langagières écrites et orales. La plupart des évaluations sont communes aux deux groupes.

Enseignement De Spécialité – Première NSI (Numérique et Sciences Informatiques)

Ce projet d'évaluation présente les différents types d'évaluation et leurs enjeux aux différents moments du parcours scolaire de l'élève pendant l'année 2021/2022 de **première** pour la spécialité **NSI**.

La diversité des modalités d'évaluation permet de faire émerger des potentialités qui n'apparaîtraient pas si l'évaluation n'existait que sous un seul format ; elle permet aussi un meilleur équilibre dans l'évaluation de l'élève.

L'ensemble des évaluations doit permettre d'évaluer les six grandes compétences qui sont l'**objectif de la spécialité NSI** :

- Analyser et modéliser un problème ;
- Décomposer un problème en sous-problèmes ;
- Concevoir des solutions algorithmiques ;
- Mobiliser les concepts et les technologies ;
- Traduire un algorithme dans un langage de programmation ;
- Développer des capacités d'abstraction et de généralisation.

En fonction des objectifs poursuivis et selon les compétences évaluées, l'évaluation pourra s'appuyer sur des devoirs surveillés sur table ou sur machine, des devoirs en temps libre, des interrogations « flash », des présentations orales et des projets informatiques. Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres formes d'évaluation peuvent être utilisées.

Tableau évaluations par trimestre :

TYPE D'ÉVALUATION	FRÉQUENCE	DESCRIPTIF	COEF
Devoir Surveillé	1 à 3 DS	Les devoirs surveillés se feront en classe, et auront lieu de manière intégralement débranchés (pas sur les ordinateurs mais sur feuille)	3
Devoir Maison (TP)	0 à 3 DM	Les devoirs maison n'ont pas vocation de projet mais en incarnent la première étape. Uniquement le contenu sera évalué. Il est également possible que certains travaux pratiques à finir à la maison puissent être relevés et notés au cours du trimestre	1 à 2
Interrogations flash (Plickers)	QCM chaque séance	Au début de chaque séance, un QCM de 4 à 5 questions portant sur des connaissances abordées lors de séances précédentes, sera proposé grâce à l'application Plickers. 1 note / 100 représentera le taux de bonnes réponses de l'élève sur ces questions de cours tout au long du trimestre.	1
Projet	1 à 2 projets (trimestres 2 et 3)	Les projets sont à réaliser en équipe. Ils commenceront à partir du second trimestre . Certains mini-projets pourront être évalués uniquement sur le contenu , tandis que d'autres auront vocation à être plus complet et seront évalués sur le contenu , ainsi que l' organisation des élèves au sein de ce projet et enfin lors d'une présentation orale .	4 à 5

Ce tableau récapitulatif n'a pas vocation de contrat pédagogique mais seulement de renseignements concernant l'axe de travail général. Certains types d'évaluation pourront être ajoutés ou retirés au cours de l'année scolaire si nécessaire, en fonction, par exemple de l'aisance des élèves, de besoins pédagogiques spécifiques...

HISTOIRE-GEOGRAPHIE-EDUCATION MORALE ET CIVIQUE

Objectifs et forme des évaluations

En Histoire-Géographie-EMC, l'évaluation contribue aux objectifs généraux de la discipline : formation à la citoyenneté, formation en vue de la réussite au baccalauréat et à la poursuite d'études.

A ce titre, les évaluations peuvent recouvrir des formes diverses. Dans le cadre de sa liberté pédagogique, l'enseignant peut ainsi concevoir des évaluations écrites ou orales, des travaux individuels ou collectifs, des travaux en classe ou hors la classe, des devoirs spécifiques à la classe ou des devoirs communs.

Peuvent notamment être proposés des exercices de vérification de la maîtrise de connaissances (y compris sous forme de QCM), des exposés, tout ou partie d'épreuves de type baccalauréat selon la série :

- Série générale : question problématisée, analyse de document(s), réalisation d'un croquis
- Série technologique : questions de cours, analyse de document(s)

Une importance de plus en plus grande est accordée progressivement, au fil du cycle terminal, aux évaluations de type baccalauréat.

Pour la classe de Première de spécialité HGGSP, les évaluations formatives auront lieu dans le cours des apprentissages selon des modalités variées, en fonction du profil des élèves et les projets initiés avec la classe. Elles pourront prendre les formes de travaux écrits de toutes natures et/ou d'interrogations orales de toutes natures. Elles peuvent être notées ou non notées. La participation orale de l'élève est un élément déterminant pour mesurer ses acquis par rapport au programme.

Dans le cas spécifique de l'EMC l'évaluation doit prendre en compte à la fois les horaires consacrés à cet enseignement et ses particularités didactiques (travaux de groupes, débats, projets à l'année, etc.). L'implication personnelle de l'élève sera retenue. La notation, trimestrielle ou annuelle, sera adaptée au projet pédagogique.

Coefficients des diverses évaluations

Le calcul de moyenne tient compte de la diversité des évaluations et de leur contexte de réalisation par le biais de coefficients.

L'enseignant peut procéder à des ajustements de coefficients lorsque cela s'avère nécessaire, par exemple pour s'assurer que la moyenne de la classe est réellement représentative des acquis des élèves compte-tenu de leur positionnement dans le cycle terminal, ou lorsqu'il a connaissance d'une situation particulière d'un élève.

Sur le nombre de notes, les élèves auront un minimum de deux notes pour constituer leur moyenne en H.G. (1^{ère} et Terminale) et H.G.S.P. (1^{ère}) afin de respecter le principe essentiel de « pluralité de notes ».

À défaut de deux notes, la moyenne pourra être reportée sur le trimestre suivant comme en E.M.C. (1^{ère} et Terminale).

E.P.S

Comme précisé dans le B.O du 29/07/21, « le candidat scolaire est évalué, pendant l'année de terminale, sur 3 épreuves reposant sur trois Activités Physiques Sportives et Artistiques (A.P.S.A).

La note finale obtenue, par le candidat, est la moyenne de ces trois épreuves...La note de Contrôle en Cours de Formation (C.C.F) est la seule note retenue pour l'EPS au baccalauréat. Les moyennes annuelles ne sont pas prises en compte. »

Ces évaluations se basent sur des référentiels locaux créés par l'équipe E.P.S et validés par l'inspection académique. L'élève est évalué dans 3 activités physiques sportives et artistiques différentes.

Les CCF s'effectuent en double évaluation (2 enseignants co-évaluent les élèves). Les notes ne sont pas communiquées et ne comptent pas dans la moyenne trimestrielle.

Si un élève est absent lors d'un C.C.F, il sera convoqué à une session de rattrapage.

Si l'élève présente une inaptitude totale ou partielle attestée, avant la date limite fixée chaque année et via le modèle officiel fourni, il lui sera alors proposé une évaluation adaptée.